

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 080 004 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 30/06/2023

L'an deux mille vingt trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle d'évolution ECOLE ROGER SALENGRO, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	
En exercice	29	
Nombre de présents	26	
Nombre de votants par procuration	3	
Nombre de suffrages exprimés	29	

4) FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Etaient présents : (26)

M. CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, GLAZIK Dorothée, PEEL John, conseillers,

Ont donné procuration: (3)

LENOIR Sylvie à DEHONDT Florence, LAMMAR Carole à PRONIER Isabelle, LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,

Absents/excusés: Néant

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas

Pour le Maire empêché et par délégation

La 1ère adjointe

DEHONDT Florence

4) FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par suite du renouvellement du Conseil Municipal, le mandat détenu par les représentants de cette assemblée au sein du Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale est arrivé à expiration.

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

Il précise que le Conseil Municipal fixe le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS dans la limite de 8 membres élus et 8 membres nommés et avec un minimum de 4.

La présidence de cette assemblée sera assurée par le Monsieur le Maire qui propose de fixer à 8 le nombre des membres élus et 8 pour le nombre de membres nommés. Cela portera à 17 le nombre de membres de cette assemblée, nonobstant la présidence de droit de cette assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

VOTE DU CONSEIL

POUR	22 voix	
CONTRE		
ABSENTION	7 voix DEVOS Frédéric, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle,	
	RICHARD Nicolas, GLAZIK Dorothée, PEEL John	

Article 1 : de fixer à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Outre le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le conseil municipal,

DECIDE: D'approuver la fixation du nombre d'administrateur du conseil d'administration du CCAS

Fait et délibéré en séance le 06/07/2023

Pour le Maire empêché et par délégation

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 19/07/2023

1 mail

et publication ou notification le : 13/07/

DEHONDT Florence

La 1ère adjointe

Pour le Maire empêché et par délégation,

La 1ère adjointe,

DEHONDT Florence

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas Address